

Cas n°14 : Filtre plante de roseaux

Descriptif des ouvrages à construire

Système composé d'une fosse toutes eaux, de deux étages de filtres et d'une zone d'infiltration, les filtres sont construits sous forme de fosses maçonnées de faible profondeur en parpaings, en géomembrane ou composés de cuves en polyester.



Formalités en matière d'urbanisme

Si surface du bassin (hors mur) \leq 10m²

Principe :

→ **Pas de formalité au titre de l'urbanisme**

(R.421-2(l) du code de l'urbanisme)

Exception : si affouillement ou exhaussement, cf. cas n°1

Si : 10m² < surface du bassin (hors mur) \leq 100m²

Principe :

→ **Déclaration préalable**

(R.421-9(i) du code de l'urbanisme)

Exception : si affouillement ou exhaussement, cf. cas n°1

Si surface du bassin (hors mur) > 100m²

Principe :

→ **Permis de construire**

(R.421-1 du code de l'urbanisme)